

BACHE DE PISCINE SECURITE A BARRES COUVERTURE 500

Couverture conforme à la norme NF P 90-308



Principe d'utilisation :

- Protège le bassin des déchets extérieurs
- Produit conforme à la norme NF P 90-308 pour bassin enterrée inférieur à 11m x 5m50
- Réduction de l'évaporation de l'eau
- Sa facilité de mise en place pour une utilisation toute l'année
- Contribue à la diminution de la photosynthèse

Descriptif produit :

La matière principale :

- PVC précontraint 505 coloris beige et gris
- Poids 560 g/m²

Coloris :

- Beige
- Gris

La confection :

- Assemblage des laizes par soudure HF de 20mm
- 3 rangées de trous d'évacuations pour eau de pluie diam 12mm entre chaque barre
- Barre en aluminium Brut de diamètre 40mm x épaisseur 2mm
- Entraxe des barres ne dépassant pas 1300mm
- Bouchon plastique noir en extrémité des barres
- Patins de protection coloris beige sous les barres en contact avec les margelles
- Ourlet de finition avec sangle polyester de 25mm noir sur les longueurs de la couverture pour plaquage de la couverture sur les dalles
- Sangles de tension et de fixation sur les largeurs de la couverture

Accessoires livrés avec votre couverture :



Piton cheville inox

(Réf. 170066)



Tendeur inox 25mm et notice de pose

(Réf. 170013)



1 manivelle d'enroulement pour les couvertures inférieure à 10m50 x 5m

(Réf. 170005)

2 manivelles d'enroulement pour les couvertures supérieur ou égale à

10m50 x 5m

Notice de pose

Précaution à prendre *

*En cas de non-respect des consignes décrites ci-dessous engagent l'exclusion de la garantie

- En hiver, prévoir un dispositif de « flotteur » (boudin flottant), afin que lorsqu'il y ait trop d'eau dans le bassin, le gel ne puisse pas se former sur la couverture
- Lors de chute de neige, veillez à enlever la couche régulièrement pour éviter de cintrer les barres
- Pour des raisons de sécurité mettre le niveau d'eau à hauteur d'utilisation. Ceci permettra en cas de surcharge de soulager le fléchissement des barres
- Lorsqu'il y a de forte précipitation veiller à ce que les trous d'évacuation ne soient pas boucher. Cela entraînerait des poches d'eau conséquentes
- Veiller périodiquement (au minimum une fois tous les trimestres) au parfait assemblage et état de la couverture, solidité des différents accessoires participant à la fixation de celle-ci

Recommandations :

- Veillez à contrôler le niveau de l'eau du bassin pour éviter tout débordement (eaux de pluie).

Les règles de rangement :

- Le nettoyage peut être effectué à l'aide d'un balai à rallonge muni à son extrémité d'un linge humide, n'utiliser en aucun cas d'outils à bord tranchant ou arêtes vives pouvant endommager la couverture
- Nettoyer votre 500 sécurité avant la saison de baignade et à la fin de baignade
- Nettoyer avec un produit doux et une éponge ou simple jet d'eau
- Pour le stockage, nous vous conseillons de la laisser sécher puis de la plier au carré
- La couverture 500 sécurité doit être inspectée à chaque manipulation

Garantie :

La couverture 500 sécurité est garantie 3 ans avec une utilisation correcte.

Est inclus dans cette garantie :

- La toile
- Les pitons inox à cheville aluminium
- Les barres aluminium
- Les sangles
- Les cliquets de tensions
- Les anneaux de fixations

Les autres pièces qui n'ont pas une incidence sur la sécurité sont garantie 1 an :

- Les renforts margelles
- La manivelle ou les manivelles
- Les bouchons

Conditions d'utilisation et de garantie :

La garantie n'est valable que si l'installation, l'entretien, la maintenance ainsi que l'utilisation de la couverture a été respectée.

Exclusion de la garantie :

- Tout dommages causés par des intempéries (vent fort ou très fort)
- L'accumulation trop importante de neige sur la couverture (> 100mm)
- Toutes usures dues à des tapements ou frottements anormaux sur les margelles, ou dues à des margelles abrasives, rugueuses ou bombées
- Le non-respect de l'installation, de l'utilisation, de l'entretien et de la maintenance de la couverture suivant notre notice
- L'usure normale des composants de notre couverture
- Tous dommages ayant pour origine une cause externe à la couverture (choc, incendie, accident de toute nature...)
- En cas de dégradations intentionnelles ou accidentelles
- Corrosion des parties métalliques
- La tenue des couleurs, les tâches de toute nature, les accros ou les déchirures

Toute ces causes apportent une détérioration de la couverture, ce qui entraîne l'annulation de la garantie.

AVERTISSEMENT :

La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.

